



PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} BARRETT présente la proposition suivante :

Proposition n° 24 : Politiques provinciales d'occupation des sols

Attendu :

que le gouvernement du Manitoba a promulgué ses politiques d'occupation des sols;

qu'il est manifeste que le gouvernement provincial n'a pas donné suite à ces politiques;

que le gouvernement provincial a adopté les propositions énoncées dans les principes et lignes de conduite de développement durable formulés par la Table ronde sur l'environnement et l'économie;

que le gouvernement provincial n'a pas approuvé ni mis en oeuvre une stratégie ou un plan global et à long terme sur la région de la capitale ainsi qu'il est proposé dans le *Plan de la Ville de Winnipeg* de 1993;

que les lotissements empiètent sur les terres agricoles, surtout à proximité de Winnipeg, et menacent la survie des exploitations agricoles;

que la nappe aquifère au nord de Winnipeg, ayant atteint sa capacité limite, ne permet que les développements déjà en cours et qu'il n'existe aucune source d'eau potable à l'ouest et au sud de Winnipeg;

que l'aménagement périurbain est financé par des subventions provinciales, et parfois fédérales, pour une vaste gamme de travaux d'infrastructure, ce qui donne à la province une maîtrise considérable sur les nouveaux développements;

que l'aménagement périurbain attire les citoyens plus fortunés, affaiblissant ainsi l'assiette de l'impôt des centres urbains actuels;

que l'augmentation du trafic habitation-travail qui résulte d'une telle situation impose un fardeau plus lourd à l'infrastructure et aux services des centres urbains,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement du Manitoba à se conformer au *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et aux principes et lignes de conduite de développement durable afin que l'avenir environnemental et économique de la province soit sauvegardé pour les générations à venir;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à préparer, à approuver et à mettre en vigueur une stratégie globale et à long terme sur la région de la capitale ainsi qu'il est proposé dans le *Plan de la Ville de Winnipeg* de 1993;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à exiger que les urbanistes, les avocats et la Commission municipale confirment de façon rigoureuse la conformité des projets de développement, des modifications à ces projets et des demandes de lotissement avec le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} BARRETT, de M. le *ministre* ENNS et de MM. LAMOUREUX et TWEED, M. LAURENDEAU prend la parole jusqu'à 11 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

M. DYCK présente la proposition suivante :

Proposition n^o 25 : Étude des technologies

Attendu :

que le gouvernement provincial a reconnu qu'il était crucial que les étudiants acquièrent des connaissances technologiques;

que le gouvernement provincial a reconnu que la compétence technologique était fondamentale, que les étudiants avaient grand avantage à acquérir des connaissances technologiques et que les technologies étaient utiles à l'enseignement;

que les mesures importantes prises par le gouvernement de la province afin de promouvoir l'utilisation des connaissances technologiques se sont traduites notamment par des subventions aux Ressources d'enseignement technologique, par de l'aide au perfectionnement des enseignants, par la création de l'organisme de service spécial MERLIN, par la mise sur pied du Conseil des technologies d'apprentissage et par la mise en oeuvre du Programme d'infrastructure Canada-Manitoba et du programme d'ordinateurs pour les écoles et les bibliothèques,

il est proposé que les députés à l'Assemblée législative du Manitoba appuient le gouvernement provincial afin qu'il poursuive ses démarches en vue d'accroître l'accès aux technologies des communications et de l'information dans l'intérêt des étudiants et de tous les Manitobains.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de MM. DYCK, JENNISSON et HELWER, M. SANTOS prend la parole jusqu'à midi et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. MARTINDALE présente la pétition de A. Colpitts, S. Glowa, B. Wentland et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. JENNISSON présente la pétition de C. Souter, S. McDuff, P. Stadnick et autres personnes demandant au ministre de l'Énergie et des Mines d'envisager la remise immédiate de la somme de six millions de dollars prise de la Caisse de soutien aux localités minières.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} MIHYCHUK a présentée au nom de A. Granger, P. Landro et Wayne Hacking demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. JENNISSON a présentée au nom de B. Thompson, D. R. Habermann et M. L. Wall demandant au ministre de l'Énergie et des Mines d'envisager la remise immédiate de la somme de six millions de dollars prise de la Caisse de soutien aux localités minières.

Est lue et reçue la pétition que M. MARTINDALE a présentée au nom de P. Rodzinski, C. Rodzinski, M. Orestes et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.

M. le *ministre* STEFANSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Travaux d'infrastructure Canada-Manitoba.

(document parlementaire n° 177)

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 43) – *Loi sur les droits des victimes et modifications corrélatives/The Victims' Rights and Consequential Amendments Act*,

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le *ministre* TOEWS)

(N° 44) – *Loi de 1998 modifiant diverses dispositions législatives/The Statute Law Amendment Act, 1998*.

(M. le *ministre* TOEWS)

M. le *ministre* TOEWS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 43.

(document parlementaire n° 178)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. TWEED, SALE, FAURSCHOU, DOER et McALPINE font des déclarations de députés.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 17 h 1, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY